

Luxembourg, le 4 novembre 2024

Circulaire n° 2024-080

Circulaire

aux administrations communales,
aux syndicats de communes,
aux offices sociaux,
aux autres établissements publics placés sous la surveillance des communes

Objet : Promotion générale dans les Ordres nationaux 2025

Madame la Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre,
Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Sur demande de Monsieur le Premier Ministre, j'ai l'honneur de vous soumettre les informations suivantes au sujet de la promotion générale dans les Ordres nationaux pour l'année 2025 qui aura lieu à l'occasion de la Fête Nationale.

A cet effet, je vous prie de bien vouloir faire parvenir **pour le 11 décembre 2024 au plus tard** vos propositions pour la décoration des personnes méritantes intéressées à l'adresse électronique frank.kimmer@mai.etat.lu, moyennant le nouveau formulaire simplifié, disponible sur le site internet <https://me.gouvernement.lu/fr/distinctions-honorifiques.html>.

L'arrêté grand-ducal du 16 juillet 2016 fixant les règles d'attribution des distinctions honorifiques civiles du Grand-Duché de Luxembourg est annexé pour faciliter l'établissement des propositions. Le tableau reprenant les critères applicables aux bourgmestres, échevins et conseillers communaux est joint. En ce qui concerne les règles de la computation, je vous prie de bien vouloir considérer comme dernier jour de la période de service le 23 juin 2025. Seules les périodes de service actif sont à mettre en compte pour les propositions.

J'attire tout particulièrement votre attention sur le fait qu'aucune garantie de réalisation pour la promotion 2025 ne pourra être donnée pour les propositions faites après le 11 décembre 2024.



Veillez agréer, Madame la Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de ma parfaite considération.

Le Ministre des Affaires intérieures,

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and strokes, positioned above the name Léon Gloden.

Léon Gloden

